



Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19 JUIN 2026
ID : 085-200061265-20260618-2026_4_06-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 24

DELIBERATION
DL CIAS 2026-4-06

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 19 JUIN 2026
- la publication le : 19 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Claude VILLAIN.

Pouvoirs : François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

**Désignation de la commission d'attribution
des logements de la Résidence Autonomie
« Les Primevères »**

Les usagers souhaitant bénéficier d'un logement au sein de la Résidence Autonomie « Les Primevères » procèdent en amont à une préinscription auprès du site Via Trajectoire. En cas de place vacante, la Direction de la Résidence contacte les usagers pour étudier la faisabilité de leur demande.

Pour permettre le choix des usagers préinscrits, une commission d'attribution est constituée. Cette commission se prononce sur la base de l'avis rédigé par la Directrice de la Résidence, transmis préalablement par voie électronique aux membres. Cette commission est sollicitée par voie électronique dans le cas où il y a au moins deux préinscriptions pour un logement vacant. Elle doit être réunie si les préinscriptions sont supérieures ou égales à cinq pour une place vacante.

Il est proposé de constituer la commission d'attribution des logements de la Résidence Autonomie « Les Primevères » comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS.

Cette commission, constituée pour la durée du mandat, sera présidée la Vice-Présidente du CIAS.

Sont soumises les candidatures suivantes :

- Thierry FOURNIER
- Claudia POIREAU

Il est proposé au Conseil d'Administration de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations et d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants, R.123-18 et R.123-19,

Vu la délibération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération fixant la composition du Conseil d'Administration du CIAS,

Vu la délibération n° 2026 04 14 du 30 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant élection des membres élus du CIAS,

Vu l'arrêté ARSG2026 050 du 12 mai 2026 du Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant désignation des membres du CIAS,

Vu le procès-verbal d'Installation du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mai 2026,

Vu la délibération du 16 juin 2026 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS,

Considérant que Monsieur le Président de séance du CIAS a invité les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature à la commission permanente pour l'attribution des logements de la Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie,

Considérant les candidatures citées au rapport,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DÉCIDE de créer la commission d'attribution des logements de la Résidence Autonomie « Les Primevères » selon les modalités décrites au rapport, de durée, d'attributions, de composition et de modalités de fonctionnement ;

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de ne pas désigner les membres de la commission d'attribution des logements de la Résidence Autonomie « Les Primevères » au scrutin secret ;

Article 3 : DÉCIDE à l'unanimité de désigner les membres suivants représentants de la commission d'attribution des logements de la Résidence Autonomie « Les Primevères » :

- Thierry FOURNIER
- Claudia POIREAU

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, Madame la Vice-Présidente, à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19 JUIN 2026

ID : 085-200061265-20260618-2026_4_06-DE

S'LO

Givrand, le 18 juin 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGUIN.

Le Secrétaire de séance,

Guillaume BOSSARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.